

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 27 novembre 2015 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N, CHAPUY B.

Secrétaire de séance : Mr GUILLEMOT Claude

Date de convocation : vendredi 20 novembre 2015

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 27 novembre 2015 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Démission de Mr DONIN Patrick

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la démission, pour incompatibilité avec son emploi et convenances personnelles, de Monsieur DONIN Patrick en tant que conseiller municipal, en date du 27 octobre 2015.

Nomination d'un délégué au sein des commissions communales en remplacement de Mr DONIN Patrick

Suite à sa démission, il y a lieu de remplacer Mr DONIN au sein des commissions communales où il était délégué. Sur proposition du maire, les délégués suivants sont élus à l'unanimité afin de le remplacer :

- commission Bâtiments et travaux : DOSNE Philippe - titulaire
- commission Appel d'offres : PASSAQUET Christian - titulaire
- commission Bulletin municipal : GUILLEMOT Claude - titulaire
- commission Suivi de la carrière FAMY : DOSNE Philippe - titulaire

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de ne pas remplacer Mr DONIN au sein de la commission carte communale, la procédure de révision de cette dernière s'achevant prochainement.

Nomination d'un délégué au sein des commissions de la communauté de communes de la Vallière en remplacement de Mr DONIN

Suite à sa démission, il y a lieu de remplacer Mr DONIN au sein de la commission Equipements sportifs de la communauté de communes de la Vallière où il était délégué - titulaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la candidature de Mme LE SANT Katy.

Election d'un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'énergie et e-communication de l'Ain en remplacement de Mr DONIN

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il y a lieu de remplacer Mr DONIN qui été délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'énergie et e-communication de l'Ain. Sur proposition du maire, Mr GUILLEMOT Claude est élu délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'énergie et e-communication de l'Ain, à l'unanimité.

Election d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont en remplacement de Mr DONIN

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il y a également lieu de remplacer Mr DONIN qui été délégué suppléant au Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont. Sur proposition du maire, Mr GUILLEMOT Claude est élu délégué suppléant au Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont.

Composition du Conseil communautaire suite à la démission du maire de Revonnas

Monsieur le maire explique au conseil municipal que, suite à la démission du maire de Revonnas et à une décision du tribunal administratif, Monsieur le préfet a demandé à la communauté de communes de la Vallière, de procéder à une recomposition de son conseil communautaire dans le stricte respect de la loi et suivant ses propositions. C'est-à-dire 24 sièges, au lieu de 27 actuellement dans la répartition suivante : Bohas Meyriat Rignat (2 sièges), Ceyzériat (7 sièges), Cize (1 siège), Hautecourt Romanèche (2 sièges), Montagnat (4 sièges), Ramasse (1 siège), Revonnas (2 sièges), St Just (2 sièges), Villereversure (3 sièges).

Les communes de Ramasse, Villereversure et Cize perdant chacune 1 siège.

Le Conseil approuve, à la majorité (1 opposition) cette nouvelle composition du conseil communautaire constituée de 24 sièges.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit le renforcement des intercommunalités (minimum 15 000 habitants).

Le préfet, décisionnaire, propose de créer une nouvelle intercommunalité de plus grande dimension, pour exercer davantage de compétences dans un espace cohérent correspondant aux bassins de vie et favorisant la solidarité financière et territoriale. Cette nouvelle intercommunalité fusionnerait Bourg-en-Bresse Agglomération avec les Communautés de Communes de Bresse-Dombes-Sud-Revermont, La Vallière, Treffort-en-Revermont, Montrevel-en-Bresse, du Canton de St-Trivier-de-Courtes et du Canton de Coligny.

La nouvelle entité serait composée de 77 communes, soit 127 500 habitants.

Ce nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sera applicable au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal ayant à se prononcer sur cette nouvelle organisation, à l'unanimité déplore :

- que cette nouvelle entité soit imposée sans que l'on connaisse réellement et précisément le projet de gouvernance,
- que les projections d'impact financier pour les habitants de chaque communauté de communes ne soient pas connues précisément,
- que l'organisation des personnels et moyens ne soient pas connue à ce jour et que beaucoup de questions soient sans réponse à notre niveau et que malgré tout nous devions nous prononcer,
- que l'identité du territoire Revermont disparaisse dans la nouvelle entité.

Le conseil municipal de Ramasse, note :

- un engagement qu'il n'y aurait pas de retour en arrière sur les compétences exercées actuellement par la communauté de communes de la Vallière,
- une volonté de mettre en place une gouvernance par territoire avec les structures adéquates ce qui pourrait conserver une proximité de proposition.

Le conseil municipal de Ramasse souhaite :

- que les équipements de centralité ne soient pas réalisés au dépend des équipements de proximité,
 - que les dossiers d'urbanismes soient traités par un service commun, d'une façon gratuite comme actuellement,
 - qu'une information chiffrée des économies réalisables soit publiée dès la mise en place de la nouvelle structure et qu'un bilan du réalisé soit publié chaque année. Le conseil municipal ne souhaite pas signer un chèque blanc.
- Après délibération, le conseil municipal émet un avis partagé sur le projet de ce Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Ain (3 pour / 3 contre / 3 abstentions).

Reprise de la délibération D15-37 « Echange de terrains vers l'église parcelles B1256 et 1217 »

Dans le cadre du projet de création d'un îlot de propriétés autour de l'église en vue d'en renforcer son assise, Mr GUILLEMOT, 1^{er} adjoint au maire, informe le conseil municipal qu'il y lieu d'annuler et remplacer la délibération n°15-37 concernant l'échange de la parcelle B1217 (444 m²) contre la majeure partie de la B1256, soit 572 m² dont Mr JOUVRAY est propriétaire. Il rappelle le lien de parenté de Mr JOUVRAY et du maire, ne permettant pas à ce dernier, ni de débattre ni de représenter la Commune dans le cadre de cet échange.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, hors présence du maire et sous la présidence de Mr GUILLEMOT, 1^{er} adjoint au maire, le conseil municipal débat et approuve, à l'unanimité, la proposition faite et donne tout pouvoir à Mr GUILLEMOT pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à cet échange dont les frais de notaire et bornage seront pris en charge par la commune.

Décision sur le maintien du CCAS

Monsieur le maire informe le conseil que l'article 79 de la loi Notre du 7 août 2015 supprime l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS. La compétence pouvant être transférée ou directement exercée par la commune. Le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS de Ramasse et d'en exercer la compétence à la seule condition que de pouvoir créer une commission communale conservant la même composition que celle du CCAS. Le service du contrôle de légalité de la préfecture sera consulté à ce sujet.

Travaux de menuiserie dans la salle polyvalente et la salle du four : complément d'information

Dans le cadre des travaux de menuiserie dans la salle polyvalente et la salle du four, lors de sa dernière séance, le conseil municipal avait demandé plus de précisions sur les matériaux utilisés par l'entreprise Bourg Menuiserie afin de faire son choix en toute connaissance de cause.

Après étude détaillée du devis, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de Bourg Menuiserie.

Travaux accessibilité : validation de la proposition d'Agenda d'Accessibilité Programmé

Compte-tenu de l'évolution des normes et de la réglementation en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, monsieur le maire soumet au conseil le nouveau diagnostic réalisé par le bureau de contrôle APAVE, diminuant le coût total des travaux échelonnés sur 3 ans de 50 280 € à 11 370 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le calendrier de réalisation des travaux et le plan de financement présenté.

Réfection de la toiture de la Chapelle des Conches

Monsieur le maire, avec la participation de Mr DOSNE, également président de l'association Patrimoine de Ramasse font part au conseil de la présence de tâches d'humidité au plafond de la Chapelle des Conches. Etant donné la récente réfection intérieure de cette dernière, ils proposent au conseil 2 devis de l'entreprise BOUVARD dont l'un permet de remplacer les tuiles cassées tandis que l'autre estime la reprise de toute la toiture partie Sud. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer dans un premier temps les travaux d'étanchéité de la toiture pour un montant de 672€.

Suivi des recours au Tribunal Administratif

- Monsieur le maire informe le conseil du jugement du tribunal administratif de Lyon décidant l'annulation du certificat d'urbanisme négatif délivré le 1^{er} octobre 2013 condamnant la commune à indemniser le demandeur à hauteur de 1000€. Le conseil, décide à la majorité (1 abstention) sur proposition du maire de ne pas faire appel.

- Monsieur le maire informe le conseil du jugement du tribunal administratif de Lyon constatant le non-lieu à statuer sur la requête d'annulation de la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2012 quant à l'approbation de la révision de la carte communale, cette dernière n'ayant pas été approuvée par le Préfet de l'Ain.

Compte-rendu des inspections sécurité

➤ Apave

En 2014, toutes les anomalies consignées suite à la visite de l'APAVE avaient été régularisées dans l'année.

En 2015, 2 irrégularités ont été constatées dont l'une est déjà levée, l'autre le sera prochainement.

Dès 2016, les visites annuelles de contrôle sécurité incluront le city parc.

➤ Service Préventions des risques professionnels du Centre de gestion de l'Ain

Dans le cadre de sa fonction d'assistante de prévention, Claire COURDIL avait sollicité, avec l'aval du Maire, une visite d'inspection santé et sécurité au travail. Bien que des anomalies à régulariser aient été constatées lors de cette visite le 23 octobre dernier, le bilan reste très positif soulignant l'engagement des élus et des agents de la commune dans l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail.

Suivi annuel de la convention avec l'école de Villereversure

Pour l'année scolaire 2014/2015, 29 enfants de Ramasse étaient scolarisés à l'école de Villereversure. Dans le cadre de la convention comprenant une participation de la commune de Ramasse aux frais de scolarité, aux temps d'activités périscolaires et à la cantine, la contribution s'élève à 21 437.70€.

Orientation générale du budget 2016

Le Maire fait part au conseil des différents projets d'investissement en cours ou à prévoir pour 2016 :

- aménagement des terrains achetés et échangés
- acquisition d'une tondeuse pour l'entretien de la future station d'épuration
- classement des archives communales
- réfection du toit du lavoir du bas
- création d'une salle pour les jeunes
- rénovation du mur du cimetière en bord de voirie
- suppression du mur situé entre les 2 cimetières
- rénovation des volets du logement communal
- aménagement du virage sur la RD81 au village du bas
- numérisation du cimetière communal (traitement informatique de la gestion du cimetière).

Permanence bureau de vote aux élections régionales

Tableau des permanences au bureau de vote des 6 et 13 décembre 2015 établi d'un commun accord entre les conseillers.

Cérémonie des vœux 2016

La cérémonie des vœux est programmée le vendredi 8 janvier 2016 à 19h00.

La fanfare de Villereversure y sera conviée.

Délégations du Maire

Achat de petit outillage et fournitures pour le poste agent d'entretien.

Compte-rendus des commissions

- Syndicat des eaux ASR : Travaux sur le réducteur de pression entre les 2 villages de Ramasse.

- CCLV- commission Environnement : la société LBDI ; prestataire du ramassage des ordures ménagères est en liquidation judiciaire. Dans l'attente de l'appel d'offres pour 2016, l'intérim est assuré par l'entreprise EGT.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, les sacs de tri jaunes seront remplacés par des bacs.

- CCLV- commission Assainissement : Ouverture des plis dans le cadre du marché public de la future station d'épuration de Ramasse le 9 décembre 2015 - début des travaux prévus en janvier 2016, mise en service prévue pour juin 2016.
- SIEA : installation de la fibre optique retardée. Les travaux d'équipement du département devraient se terminer en 2021.

Questions diverses

- Le logement communal (72 m2 – T3) situé dans le bâtiment de la mairie au 1er étage est à louer (loyer : 301.95€/ mois + 100 € de charges).
- Les travaux du clocher de l'église ont été réalisés, le contrôle du paratonnerre est inclus dans le contrat de maintenance annuelle.
- Les travaux de la salle du four débuteront semaine prochaine.
- Les travaux sur les réservoirs d'eau «Près du Champs » ; future réserve incendie sont en cours.
- Révision de la carte communale : la réunion de bouclage est programmée le 11 décembre 2015.
- Un salon de coiffure itinérant sera présent Place de l'Abbé Gringoz environ 2 fois par mois. Un affichage sera fait en conséquence.
- Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier d'un administré quant à la mise en fonctionnement du portail du parking du local ex-cpi, et la prise en charge par la commune de l'élagage des haies.
- Explosions souterraines : le maire donne lecture des conclusions de 2 rapports de géologues différents, l'un saisi par la Préfecture, l'autre par l'entreprise FAMY. Les conclusions sont convergentes, elles sont dues à la sismicité naturelle du sous-sol.
- Convention AGEK : 1^{ère} réunion du comité de pilotage suite à la signature de la convention de gestion environnementale du tunnel d'assèchement de la vallée Drom/Ramasse : nettoyage des abords, amélioration des cheminements et signalisation entrée et sortie, mise en place d'un escalier sécurisé pour les scolaires, réparation de l'échelle métallique.
- Le festival de musique de Villereversure aura lieu le samedi 2 juillet 2016. La commune de Ramasse est sollicitée pour participer à l'animation.
- Une projection de film sur « Le Lynx » est programmée vendredi 4 décembre 2015 à la salle polyvalente de Ramasse.
- Problème récurrent de chiens, bovins et chevaux... errants.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 12 février 2016 à 19h30